

AVIS DE MODIFICATION D'UN CONTRAT D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Gare de Lyon Part-Dieu (69003)

La convention d'occupation signée le 25/07/2022 entre SNCF Gares & Connexions et la société CONCESSIONS GARES FRANCE pour une durée de 3 ans et 6 mois, pour l'occupation d'un emplacement commercial dédié à l'activité listée ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 1 signé en date du 9/12/2025.

« Vente à emporter et/ou à consommer sur place de produits de restauration de type sandwichs, salades, tartes sucrées et salées, boulangeries, pâtisseries, viennoiseries, boissons chaudes et froides »

Cet avenant, dont l'objet est de prolonger le contrat pour 26 jours, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.

Cet avenant peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis, auprès du tribunal administratif de Paris.